## 2. Durée de la location

La présente location est consentie pour une durée de ..... nuitée(s) et pour ..... adultes dormant sur place.

**Date et heure d'arrivée :……**
**Date et heure de départ :……**

En fin de semaine elle commence samedi à 14 heures et termine **au plus tard dimanche à 11 heures.**
Le refuge est un abri et un lieu de rencontre ouvert aux randonneurs et aux promeneurs. A ce titre, il accueille du public en présence des membres de garde. **L'usage privatif de la grande salle, de la cuisine et du préau est en conséquence restreint les WE et jours fériés dans la tranche 11H00 - 17H00 afin de permettre l'accueil du public. Merci de réserver le meilleur accueil aux visiteurs de passage.**

La location concerne :

☐ le grand refuge ☐ le petit refuge ☐ le préau

## Tarifs

| Grand refuge (par nuitée) | Petit refuge (par nuitée) | Le préau | Taxe de séjour |
|---|---|---|---|
| **300.- €** | **90.- €** | **50.- €** | **Forfait inclus** |

« exonération et franchise TVA selon article 261D4 du code des impôts (loi 1991) et article 293 du CGI »

La clef est disponible chez:

**Mme WESSBECHER Odile**
**17 route de Merkwiller**
**67250 LOBSANN**
**tél : 03.88.80.63.62**

**ou**

**Boulangerie Pâtisserie ST. Honoré**
**26 rue du Dr Michel Deutsch**
**67250 Soultz-sous-Forêt**
**tél : 03.88.80.49.66**

## 3. Montant de la location :

Ce contrat prend effet après réception du :

- présent contrat signé et daté en double exemplaire,
- d'un chèque d'arrhes de : grand refuge : 80 euros
  petit refuge : 30 euros
  préau : 20 euros

Le solde est à régler au gardien du refuge lors de votre séjour ou au responsable des locations.
En cas de désistement moins d'un mois avant la location, les arrhes ne seront pas rendues.

**Etat des lieux :**

Le refuge est régulièrement entretenu et vérifié par les bénévoles du Club Vosgien. Il est réputé être en bon état.
A votre arrivée, faites le tour des locaux pour vous assurer du bon état général des installations. Si vous deviez relever une anomalie ou une quelconque dégradation, veuillez le signaler **immédiatement** (pendant l'heure qui suit votre arrivée) soit au responsable des locations soit au responsable du refuge (voir sur contrat ou sur panneau d'affichage).
Après ce délai, aucune réclamation ne sera admise et toute dégradation vous sera facturée.

## 4. Obligations du locataire :

Avant de quitter le refuge, les dortoirs et les sanitaires doivent être rangés et nettoyés (un aspirateur est à votre disposition).
En cas de non-respect de ces consignes, des frais de nettoyage vous seront facturés à savoir 30 euros de l'heure.
Les torchons et les essuie-mains ne sont pas fournis.
Chaque lit est équipé d'un protège matelas, d'une couette et d'un oreiller.
Veuillez obligatoirement utiliser des draps ou un sac de couchage
L'accès des voitures au refuge est autorisé pour le déchargement.

**Pour des raisons de sécurité, ne laissez pas de véhicules devant le refuge ni à côté du préau.**
Nous vous demandons de faire le tri et si possible d'emporter verres et plastiques Merci.
L'arrêt d'urgence général électrique se situe à côté de la porte d'entrée du grand refuge (disjoncteur principal).
**Le refuge ne disposant pas de téléphone, veuillez vous munir d'un téléphone portable (la réglementation impose un téléphone portable).**

## 5. Assurances

Le locataire certifie par ailleurs avoir vérifié que son propre contrat d'assurance couvre les risques de la location saisonnière (Garantie villégiature lié à l'assurance multirisque habitation) ou s'engage à souscrire une police d'assurance particulière (Assurance responsabilité civile) pour toute la durée de la location.

Le présent contrat est établi en deux exemplaires,

Fait à ……, le……..

Le (la) responsable des locations Le locataire